Brest.fr
métropole océane

Le service public de l'eau

17 septembre 2014 - 07 : 32

Depuis le 1er avril 2012, Eau du Ponant, Société Publique Locale, est le nouvel opérateur du service de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de Brest métropole océane.

Société à capitaux publics, Eau du Ponant, Société Publique Locale, a été créée en 2010 et regroupe quatre groupements de collectivités locales du Pays de Brest : Brest métropole océane, le Syndicat du Chenal du Four, le Sidep de Landerneau et le Syndicat de Kermorvan de Kersauzon.

Brest métropole océane a confié les missions suivantes à Eau du Ponant, Société Publique Locale :

- Production et distribution de l'eau potable,
- Collecte des eaux usées et leur traitement avant rejet,
- Réalisation des travaux sur les canalisations d'eau et d'assainissement,
- Relations avec les usagers (gestion d'un centre d'appel local, assistance, facturation…),
- Sécurité incendie.

La première Société Publique Locale de France dans le domaine de l'eau

Une loi de mai 2010 permet la création d'une nouvelle forme de société publique à capitaux 100% publics : la Société Publique Locale.

Brest métropole océane et les actionnaires fondateurs d 'Eau du Ponant, Société Publique Locale, ont fait le choix de ce mode de gestion pour plusieurs raisons :

- une plus grande maîtrise du service public. Les collectivités sont actionnaires de la SPL et les capitaux sont 100% publics. Les élus par l'intermédiaire du Conseil d'Administration pilotent la société et prennent les grandes décisions ensemble, conformément aux statuts de la société. Chaque collectivité garde une part d'autonomie : les prestations peuvent être adaptées et différenciées. Le prix de l'eau est fixé indépendamment par chaque collectivité pour son territoire.
- Un mode de gestion souple, prenant en compte la dimension de bassin hydrographique : la création de la SPL correspond à une volonté d'œuvrer sur les politiques de l'eau et de l'assainissement à des échelles territoriales plus pertinentes, correspondant à des réalités géographiques et techniques. La création de la SPL permet d'ouvrir le débat au-delà des frontières administratives pour mutualiser les moyens, les expertises et les financements

En savoir plus:

EAU DU PONANT **http://www.eauduponant.fr/**